Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260313-26_03_0026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N°26-03-09

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf mars, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Monsieur Philippe SALMON, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le vingt-six février deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Philippe SALMON, Marie-Cécile PINARD, Gwenaël HERVE, Gaëlle PIERRE, Bertrand LEROY, Gwénaëlle SECHER, Alain KERMARREC, Marie-Pierre DURAND, Marion CHEVALIER, Gérard JOLY, Jean BOUTIN, Corine ORHANT, Sylvie MARCHAIS, Isabelle ORY, Jean-Michel LAFOND, Hervé LE CAM, François SALES, Bruno DELAUNAY, Jean-Baptiste CHEVE, Ronan MICHEL, Gilles GAUTIER, Jean-René HOUSSIN, Sylvie LERUSSARD, Vincent SAULNIER, Jean-Patrick DESGUERETS, Patrick ROULLE, Olivier ATHANASE et Françoise LOTTON
ABSENTS EXCUSES	Aurélie GAUCHER (pouvoir à Jean BOUTIN), Magalie PETEL (pouvoir à Bertrand LEROY), Nicolas KLUTCHNIKOFF (pouvoir à Bruno DELAUNAY)
ABSENT	Marylène LETORT, Bernard RAVAUX

Madame Marion CHEVALIER est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

26-03-26. VIE ASSOCIATIVE _ AVENANTS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS_ PROLONGATION JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2026

La Ville de Bruz a renouvelé en 2022 les conventions pluriannuelles d'objectifs avec quatre associations bruzoises :

- l'Amicale Laïque de Bruz ;

- la Jeanne d'Arc de Bruz ;

- le Football Club de Bruz ;

- le Rugby Olympic Club de Bruz.

La durée initiale convenue était de 4 années, soit jusqu'au 31 décembre 2025. Aussi, et notamment au regard des prochaines échéances électorales, il est proposé de les prolonger d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2026 afin que la réécriture des prochaines conventions puisse se faire avec la future équipe municipale élue en mars 2026.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260313-26_03_0026-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les avenants n°2 aux quatre conventions pluriannuelles d'objectifs conclues avec l'Amicale Laïque de Bruz, le Football Club de Bruz, la Jeanne d'Arc de Bruz et le Rugby Olympic Club Bruzois.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Philippe SALMON, Maire de BRUZ



Délibération publiée le : 13/03/2026

Délibération transmise le : 13/03/2026